

Arrêté fixant la composition et les parts respectives de femmes et d'hommes de la commission paritaire d'établissement compétente à l'égard des personnels de l'Université Bretagne Sud

Le président,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°99-272 du 6 avril 1999 modifié relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur, notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté n°99-64 portant création de la commission paritaire d'établissement de l'Université Bretagne Sud en date du 18 octobre 1999.

Arrête

Article 1er

En application de l'article 3 du décret du 6 avril 1999 susvisé, la composition et les parts respectives de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour le renouvellement de la commission paritaire d'établissement de l'établissement Université Bretagne Sud sont fixées conformément au tableau ci-après :

Commission Paritaire d'établissement (CPE)	Nombre d'agents représentés au 1 ^{er} janvier 2026	Nombre de représentants du personnel titulaires	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Pourcentage de femmes	Pourcentage d'hommes
CPE compétentes à l'égard des corps de la filière ITRF (+ santé et sociaux) de catégorie A	106	2	53	53	50%	50%
CPE compétentes à l'égard des corps de la filière ITRF (+ santé) de catégorie B	46	2	33	13	71,74%	28,26%
CPE compétentes à l'égard du corps de la filière ITRF de catégorie C	55	2	43	12	78,18%	21,82%



CPE compétentes à l'égard du corps de la filière AENES de catégorie A	15	1	12	3	80%	20%
CPE compétentes à l'égard du corps de la filière AENES de catégorie B	10	1	9	1	90%	10%
CPE compétentes à l'égard du corps de la filière AENES de catégorie C	20	2	19	1	95%	5%
CPE compétentes à l'égard des corps de la filière BIB de catégorie A	3	1	2	1	66,67%	33,33%
CPE compétentes à l'égard du corps de la filière BIB de catégorie B	11	1	7	4	63,64%	36,36%
CPE compétentes à l'égard du corps de la filière BIB de catégorie C	5	1	3	2	60%	40%

Article 2

Les dispositions de la présente décision entrent en vigueur en vue du prochain renouvellement général des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État.

David MENIER

Présidence

Rue Armand Guillemot • BP 92116
56321 LORIENT Cedex
02 97 87 66 66

www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud : Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 13 laboratoires de recherche.

